Questions orales

ON DEMANDE D'IMPOSER UN MORATOIRE À LA CONSTRUCTION

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le ministre sait que la prison est en construction. Étant donné les recommandations du groupe de travail Nielsen, ne va-t-il pas imposer un moratoire à la construction de cette prison, que l'on a qualifiée d'initiative malencontreuse dans le cadre d'une politique d'assiette au beurre, et réaffecter les 60 millions de dollars en vue de relancer pour trois ans le programme de Katimavik?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Voilà une proposition originale, monsieur le Président. Je ne sais pas si le député trouve normal que le solliciteur général finance Katimavik, mais je suppose que ses collègues s'y opposeront vivement.

En attendant les discussions du comité parlementaire, les projets continuent comme prévu et nous comptons poursuivre nos activités comme à l'habitude.

LA CULTURE

LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et a trait aux prétendues augmentations des dépenses culturelles.

Le ministre confirmerait-il que les 75 millions de dollars figurant au budget constituent une augmentation qui remplace l'indexation au coût de la vie que les conservateurs avaient promise durant la campagne électorale, qu'il n'y a pas remplacement des montants coupés l'an dernier au chapitre des dépenses culturelles et qu'il y a donc une nette diminution des crédits alloués par le gouvernement fédéral pour la culture au Canada?

M. Clark (Yellowhead): Vous vous débrouillez mieux avec les gros mots.

• (1450)

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les enveloppes supplémentaires de 75 millions de dollars pour la politique culturelle du gouvernement sont consacrées à des programmes pour lesquels il y a déjà des consultations avec les provinces ou avec les communautés culturelles et permettront, entre autres, au Conseil des Arts de recevoir une augmentation de 22 p. 100 de son budget actuel, ce qui fera du Conseil l'organisme du gouvernement canadien qui a reçu la plus forte augmentation au dernier budget.

[Traduction]

LE BUDGET DU MINISTÈRE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il confirmer que les 2 p. 100 dont sont réduits les budgets de chaque ministère ne se réper-

cuteront pas, dans le cas de son ministère, sur aucun des organismes culturels, mais seront absorbés par l'administration du ministère au lieu de se répercuter sur les organismes indépendants?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je ne suis pas responsable de toutes les coupures qui ont été imposées aux agences culturelles par l'ancien gouvernement. Ce que j'essaie de définir, c'est une nouvelle politique budgétaire en accord avec les provinces et les milieux culturels concernés.

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, au sujet de la réponse que le solliciteur général a donnée à mon collègue, a-t-il voulu dire que la décision concernant la construction de la prison dans la circonscription du premier ministre est entre les mains du comité chargé d'étudier le rapport Nielsen? Est-il vrai que la décision n'est pas encore prise comme il l'a laissé entendre?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Non, monsieur le Président, c'était plutôt la suggestion de son collègue. Je refuse de discuter à l'avance la décision du comité qui étudiera les recommandations du groupe de travail. En attendant, il nous incombe de nous occuper des affaires du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur le Président, nos vis-à-vis posent des questions et crient ensuite au lieu d'écouter les réponses. Voudraient-ils avoir l'obligeance de nous laisser répondre à leurs questions?

Nous avons l'obligation de nous occuper de nos autres tâches dans l'intervalle, et c'est ce que nous allons faire.

LES CAS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE EN SUSPENS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, est-ce pour cela que le solliciteur général a entrepris de saboter le système de libération conditionnelle en faisant en sorte qu'il y ait tellement de cas en suspens que les préposés à la libération conditionnelle affirment que la surveillance des personnes mises en liberté est telle qu'elle met indûment en danger la sécurité des Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la question supplémentaire la plus futile que j'aie jamais entendue. Le gouvernement est loin de chercher à mettre en péril le régime de libération conditionnelle. Nous envisageons plutôt des réformes importantes qui, comme je l'espère, viendront diminuer le nombre de cas en suspens. Elles permettront également de mieux protéger le public.